



Lettre d'information municipale – Mai 2023



Voilà déjà trois années de passées depuis les élections municipales de 2020. Ces trois années ont été complexes à gérer en particulier à cause de la crise sanitaire et de la crise économique et énergétique. Nous vivons une période de changements importants qui nous obligent à anticiper encore plus nos actions et à choisir celles qui nous permettront de nous adapter au mieux à ces nouvelles conditions de vie. Cela se traduit à l'échelle de notre commune à gérer avec sobriété la ressource en eau, à économiser l'énergie, à développer les énergies renouvelables, à favoriser les mobilités douces pour le transport, à orienter et maîtriser l'urbanisation et à réguler la sur-fréquentation de notre territoire. Ainsi la commune conduit des actions de réduction de consommation d'eau pour les arrosages des espaces verts, de réhabilitation thermique des bâtiments communaux, de développement du photovoltaïque

à la base de loisirs, de création d'un écohameau au Plateau, de création de trottoirs et projets de voies cyclables et de contrôle et surveillance des accès à la base de loisirs pour ne citer que les plus importantes. Pour les trois prochaines années, l'orientation vers le développement durable restera le sens de conduite de nos actions principales. Vous trouverez dans cette lettre les principaux faits et chiffres de l'année 2022 qui illustrent le dynamisme de notre commune. Nous sommes bien entendu à votre écoute. Je vous souhaite une belle fin de printemps.

Gérard MERLIN, Maire de Lescheraines

RETOUR SUR L'ANNEE 2022 DANS NOTRE COMMUNE

Etat Civil 2022

- 8 naissances
- 4 mariages
- 5 PACS
- 10 décès
- 2 demandes de changement de nom de famille



Urbanisme 2022

- *Permis de construire : 9 demandes déposées dont une pour un permis modificatif (4 accordées, 2 refusées, 3 annulées et 1 classée sans suite)*
- *Déclarations préalables : 32 demandes déposées dont 24 instruites en mairie et 8 par Grand Chambéry (28 accordées, 1 refusée et 3 rejets tacites)*
- *Certificats d'urbanisme : 29 demandes instruites en mairie (CU d'information)*

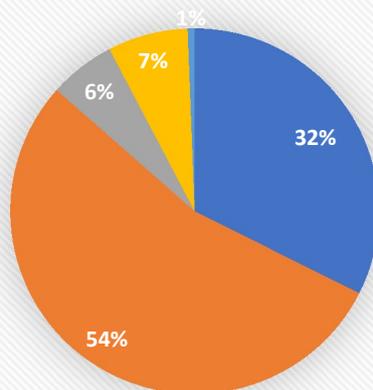


FINANCES

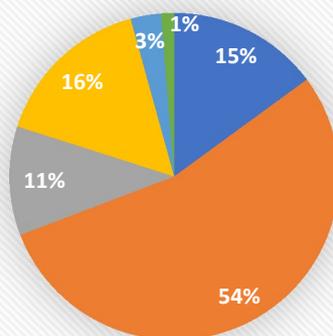
Budget principal 2022

Les dépenses réelles de fonctionnement pour l'année 2022 ont été de 642 054 € et les recettes réelles de fonctionnement ont représenté 782 935 €. La différence entre ces dépenses et ces recettes constitue l'épargne de gestion et elle est égale à 140 881 €. En soustrayant à cette somme les charges des intérêts des emprunts, nous obtenons l'épargne brute appelée aussi capacité d'autofinancement soit une somme de 137 022 €.

Dépenses réelles de fonctionnement 2022



Recettes réelles de fonctionnement 2022



La commune a pu investir au cours de cette année une enveloppe de 670 561 € pour réaliser les travaux d'aménagements ou l'achat d'équipements. En contrepartie, elle a perçu 183 787 € de subventions par l'État, la Région ou le Département.

La commune de Lescheraines est peu endettée car elle rembourse à ce jour un peu moins de 23 000 € par an. Le remboursement de l'emprunt représente seulement 3,5 % du budget de fonctionnement, ce qui traduit un très faible taux d'endettement de la commune.

Fin 2022, la Commune affiche un **taux d'épargne brute** satisfaisant de **17,5 %**, sachant que le seuil d'alerte est à 7%. La **capacité de désendettement** (solvabilité) à hauteur de **1 an** est tout à fait saine et confortable, le seuil de vigilance étant fixé à 10 ans. Cela nous permettra d'emprunter pour les investissements prévus sans conséquence pour notre bonne situation financière.

PRINCIPAUX TRAVAUX ET EQUIPEMENTS PREVUS EN 2023



Ce début d'année 2023 voit la mise en service de l'ombrière photovoltaïque de la base de loisirs avec ses 1500 m² de toiture. Cette réalisation coïncide avec l'achèvement du nouveau réseau de distribution de l'électricité sur l'ensemble de la base de loisirs et la rénovation de son réseau d'éclairage public.



La seconde réalisation la plus importante pour 2023 sera l'extension du cimetière et son aménagement pour les personnes à mobilité réduite. Nous espérons un début des travaux en automne.

L'accès à notre église étant également difficile pour les personnes à mobilité réduite, une étude est en cours pour envisager la réalisation d'un aménagement, probablement pour l'année prochaine.

Favoriser et sécuriser les mobilités douces sur la route départementale en direction du Châtelard, entre le Pont et Le Plateau, est une priorité pour 2023. Le bureau d'études Profil-Etudes a été missionné pour établir des propositions d'aménagements que nous mettrons en œuvre dès que possible en accord avec le service des routes du département. C'est un préalable indispensable à l'urbanisation du secteur du Plateau. 2023 sera d'ailleurs l'année où la nouvelle réglementation d'urbanisation de ce secteur sera intégrée dans le PLUi de Grand Chambéry.



Afin de réguler la fréquentation par les véhicules (voitures, motos, camping-cars) de notre base de loisirs, des barrières d'accès vont être installées d'ici l'été au droit de l'atelier communal et du panneau d'information numérique. Nous vous informerons prochainement de la nouvelle gestion des accès en véhicule à la base de loisirs et de ses conséquences.

Un autre aménagement important à l'automne de cette année sera la rénovation de la toiture de l'immeuble de La Madeleine que la commune possède en copropriété avec l'OPAC de Savoie.

Pour terminer cette description des principaux travaux prévus, des rénovations de voiries sont envisagées pour l'impasse de Beauregard à Saint-Martin et au hameau du Crozet. Il y aura également des aménagements de génie civil pour traiter les eaux pluviales dans les hameaux du Crozet et de Saint-Martin au niveau de Chez Poncier.

Projet Atlas de la Biodiversité Communale



Début mars, notre commune, tout comme treize autres communes du Parc Naturel Régional du massif des Bauges, a déposé sa candidature pour un projet ABC Bauges « Atlas de la Biodiversité Communale » visant à inventorier la biodiversité, soit par des experts soit en faisant participer les habitants des communes.

Le projet tourne autour de onze thématiques, présentes sur le territoire : les chiroptères, les insectes, les prairies de fauche, les murets/murgers, les rapaces, la flore, les forêts, les oiseaux, les haies, les arbres remarquables et les zones humides.

Pour Lescheraines, les observations se feront principalement sur les ripisylves, les mares (observation de libellules et amphibiens), de putois et rats ainsi que sur les haies et arbres à têtards. Des animations seront organisées, en coopération avec le réseau d'éducateurs RePERE, avec les écoliers, et avec le grand public. Si le projet est retenu, des actions seront lancées dès cet été !

« Eau Climat, on agit ! »



De même que plusieurs communes de Grand Chambéry et Grand Lac, la commune de Lescheraines s'apprête à signer la convention « Eau-climat, on agit ».

Dans le cadre de cette démarche, coordonnée par le CISALB (Comité Intercommunautaire pour l'Assainissement du Lac du Bourget), les communes s'engagent à établir un plan d'actions d'adaptation des pratiques et usages de l'eau.

Cet engagement intervient dans un contexte de sécheresse alarmant ces derniers mois, où les niveaux des cours d'eau (en particulier Le Chéran) n'ont jamais été aussi bas tandis que les nappes phréatiques ont du mal à se recharger. La multiplication des phénomènes météorologiques extrêmes liés au réchauffement climatique expose les communes à des difficultés majeures : approvisionnement en eau des usagers du territoire, pollution des milieux naturels, dégradation des rendements agricoles en raison du manque d'eau dans les sols, bouleversement des écosystèmes qui affecte la biodiversité animale et végétale, hausse des probabilités de crue et inondations ...

La démarche "Eau Climat, on agit" répond à la volonté des acteurs publics locaux d'apporter des réponses à ces enjeux en s'engageant à agir dans tous les domaines permettant de mieux gérer la ressource en eau, "bien commun" par excellence.

Pour plus d'informations : <https://www.cisalb.fr/eau-climat-on-agit>

LES ECHOS

Réglementation en matière d'entretien des haies

Pour les agriculteurs, la taille des haies est interdite entre le 1er avril et le 31 juillet durant la période de reproduction et de nidification des oiseaux, d'après un arrêté du 24 avril 2015 relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE).

Cependant, il ne s'agit que d'une préconisation pour les autres citoyens, fortement recommandée afin que tout le monde contribue à la préservation de la biodiversité.

Pour rappel, **les riverains des routes et chemins ruraux doivent tailler les haies, arbres et arbustes** de façon à ne pas empiéter sur le domaine public et de préférence en dehors de la période du 1er avril au 31 juillet. N'oubliez pas que la responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée en cas d'accident.

Nouvelle station d'épuration (STEP) de Lescheraines

En charge de la compétence collecte et traitement des eaux usées, Grand Chambéry a entrepris depuis début mars la reconstruction de la station d'épuration communale de la Madeleine. Ces travaux permettront la mise en place d'une STEP plus performante pour mieux répondre aux besoins démographiques.

En effet, La quantité d'effluents entrant à la STEP de la Madeleine étant devenue trop conséquente, la station est actuellement surchargée à plus de 100 % de sa capacité nominale.

La nouvelle STEP offrira une capacité de 2 000 équivalents-habitants soit une capacité de traitement des eaux usées 2,5 fois supérieure à la station actuelle.

Elle recevra et déshydratera les boues de la station d'épuration du Noyer et/ou d'Aillon Le Jeune. Les boues générées par le traitement des eaux usées sont, après déshydratation, conduites à l'unité de valorisation énergétique et de traitement des déchets (UVETOM de Chambéry).

Des panneaux photovoltaïques intégrés dans la toiture du bâtiment produiront l'électricité qui servira exclusivement à l'autoconsommation de la STEP.

Le coût total de l'opération s'élève à 2 976 000 € HT financés par Grand Chambéry et l'Agence de l'eau. Les travaux sont prévus pour une durée de 12 mois. Sa mise en service est prévue en mars 2024.

Gestion des déchets



Les consignes de tri ont été modifiées depuis le 1^{er} janvier 2023 : **tous les emballages et tous les papiers se déposent en vrac dans le conteneur jaune.** La seule question qu'il faut désormais se poser est « est-ce que mon déchet est un emballage ? ». Dans ce cas, celui-ci va dans le bac jaune. Sinon il faudra le jeter dans le bac approprié. Il est également recommandé de ne pas laver les emballages, pour éviter un gaspillage de l'eau potable, mais de bien les vider pour ne pas souiller le carton ou le papier.

Les classes d'élémentaire de l'école de Lescheraines ont d'ailleurs entamé un projet sur la gestion et le tri des déchets en collaboration avec la communauté d'agglomération, avec une visite du centre de tri des déchets à Chambéry, une visite de la déchetterie au Châtelard et des interventions en classe de Grand Chambéry. Des enquêtes et des sondages seront menés auprès des familles et de la mairie. Le but est aussi de travailler tant que possible en collaboration avec la municipalité pour réduire les déchets de l'école et trier plus

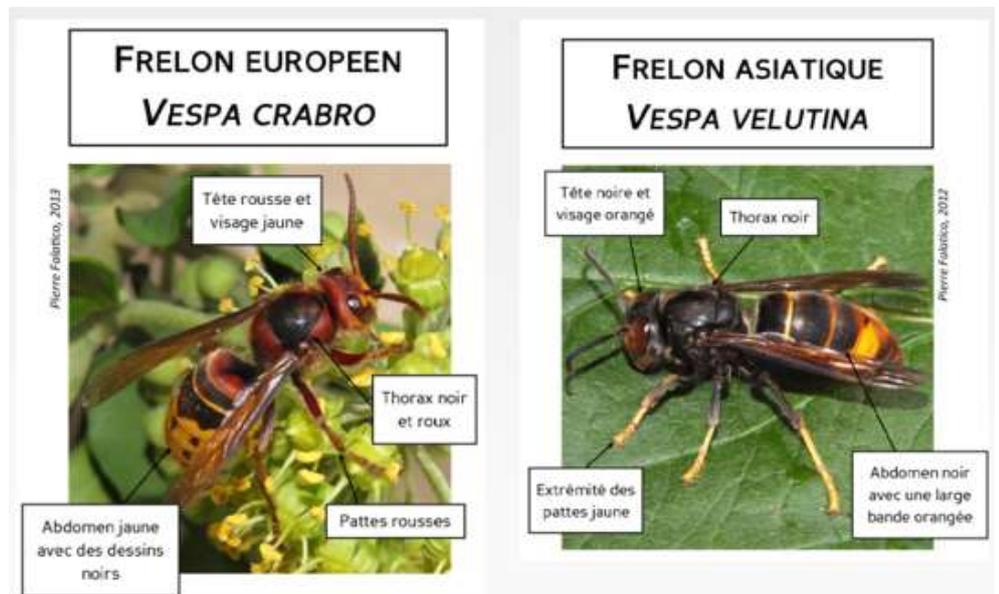
efficacement. A terme, l'école souhaiterait obtenir le label éco-école. Dans l'optique de réduire également les déchets de la cantine, et de valoriser les restes alimentaires, un projet de pesée a été lancé avant les vacances de Pâques, et des composteurs seront mis en place aux abords de l'école.

Grand Chambéry organise une nouvelle distribution de composteurs le vendredi 26 mai de 9h à 12h – inscription en ligne : <https://simplici.grandchambery.fr/>

Lutte contre les frelons asiatiques

Originaire du continent asiatique, *Vespa velutina nigrithorax*, occupe aujourd'hui la quasi-totalité des départements français. Très souvent confondu avec le frelon européen, certains critères permettent néanmoins facilement de l'identifier : son abdomen est majoritairement noir avec une large bande orangée, l'extrémité de ces pattes est jaune (l'euro-péen est majoritairement jaune avec des dessins noirs, avec des pattes rouges). Merci de signaler sur <http://www.frelonsasiatiques.fr/> tout individu ou nid observé. Le

frelon asiatique s'installe dans nos 2 départements : une réelle catastrophe pour l'environnement et l'apiculture (1 frelon = + de 50 abeilles tuées par jour !)



Enquête sur la consommation alimentaire en Bauges

Une étude est actuellement menée par des chercheurs en géographie de l'université Grenoble-Alpes et de l'INRAE (institut national de la recherche en agriculture et environnement) sur les changements agricoles et alimentaires sur notre territoire. Elle s'inscrit dans un projet appelé TransforMont dont l'objectif général est l'analyse des changements sociétaux dans les territoires de montagne.

La participation des consommateurs Baujus est cruciale pour que cette étude soit réaliste et pertinente.

Il faut prévoir une dizaine de minutes environ pour répondre à un questionnaire.

Toutes les informations récoltées resteront anonymes.

Le questionnaire papier est disponible en mairie ou à la maison du Parc au Châtelard. Il est également disponible sur internet avec le lien suivant : <https://questionnaire-bauges.limesurvey.net/539334?lang=fr>

Pour toute question, vous pouvez contacter : carine.pachoud@univ-grenoble-alpes.fr

Broyeur de végétaux à disposition des habitants

La communauté d'agglomération de Grand Chambéry met à disposition gratuitement un broyeur de végétaux (en partage avec les communes du Noyer, la Compôte et le Châtelard).

Si vous souhaitez bénéficier du prêt pour une demi-journée ou une journée, contactez la mairie TEL 04 79 63 32 64 mairie.lescheraines@orange.fr Le planning pour 2023 est disponible sur le site internet de la commune.

Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi)

Le règlement local de publicité intercommunal, permet aux collectivités territoriales d'adapter la réglementation nationale en matière de publicité en extérieur aux enjeux locaux et à la réalité des territoires. Il s'agit ainsi de trouver un équilibre entre des objectifs de préservation des paysages et du cadre de vie et des objectifs de développement économique des territoires.

A compter du 1^{er} janvier 2024, les maires ou le président de l'intercommunalité (Grand Chambéry) seront compétents pour assurer la police de la publicité sur leur territoire.

Les prescriptions relatives aux publicités, enseignes et pré-enseignes sont codifiées aux [articles L581-1 et suivants](#) ainsi qu'aux [articles R581-1 et suivants du code de l'environnement](#). Ces règles visent les dispositifs en tant que support, et non le contenu des messages diffusés. Elles s'appliquent aux dispositifs extérieurs visibles d'une voie ouverte à la circulation publique.

Ces dispositions sont issues de la [loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement \(loi ENE\)](#) et du [décret du 30 janvier 2012 portant réglementation nationale de la publicité extérieure, des enseignes et des pré enseignes](#) entré en vigueur le 1^{er} juillet 2012, qui ont profondément réformé le régime en vigueur afin d'améliorer le cadre de vie et de lutter contre les nuisances visuelles.

Par ailleurs, la loi Climat & Résilience donne aux élus locaux la possibilité de prévoir des prescriptions techniques à respecter pour les publicités lumineuses et enseignes lumineuses situées à l'intérieur des vitrines ou des baies d'un local à usage commercial via le RLPi.

Le RLPi est une annexe du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

L'exploitant d'un dispositif de publicité qui souhaite installer, remplacer ou modifier un support de publicité doit, selon le dispositif, effectuer une déclaration préalable cerfa n°14799 ou une demande d'autorisation cerfa n°14798 auprès de la mairie.

L'ensemble du territoire de Grand Chambéry est zoné en fonction d'enjeux et d'ambitions qui ont été définis. La zone 1 (ZP1) couvre les espaces naturels et bâtis des deux parcs naturels régionaux du territoire, les massifs des Bauges et de la Chartreuse. Dans ce secteur les enjeux sont d'éviter la mise en concurrence entre des motifs paysagers emblématiques des parcs et l'affichage extérieur.

Selon l'article L581-3 du Code de l'Environnement, les dispositifs encadrés par le présent règlement sont définis de la façon suivante :

- Publicité : constitue une publicité, à l'exception des enseignes et des pré-enseignes, toute inscription, forme ou image destinée à informer le public ou attirer son attention. Les dispositifs dont le principal objet est de recevoir lesdites inscriptions, formes ou images étant assimilées à des publicités.
- Pré-enseigne : constitue une pré-enseigne toute inscription, forme ou image indiquant la proximité d'un immeuble où s'exerce une activité déterminée.



- Enseigne : constitue une enseigne toute inscription, forme ou image apposée sur un immeuble (bâti ou tènement support du bâti) et relative à une activité qui s’y exerce.



Un des principes fondamentaux du droit de la publicité extérieure est d’interdire la publicité hors agglomération et de l’admettre en agglomération.

Pour prendre connaissance des règles à venir, nous invitons les personnes concernées (entreprises, commerçants, artisans, prestataires de services...) à contacter Grand Chambéry.

Le projet est soumis à enquête publique du 05 juin à 8h30 au 05 juillet 2023 à 17h.

Le dossier est notamment consultable à l’Antenne des Bauges au Châtelard. Le commissaire enquêteur sera présent le mardi 4 juillet de 14h00 à 17h30

Projet de modification n°3 du Plan Local d’Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements (PLUi HD) de Grand Chambéry et création d’un périmètre délimité des abords (PDA)

Le projet est soumis à enquête publique du 05 juin à 8h30 au 05 juillet 2023 à 17h.

Le dossier est notamment consultable à l’Antenne des Bauges au Châtelard. La commission d’enquête sera présente le vendredi 30 juin de 14h00 à 17h00

Futur site Internet de l’Agglomération et de la commune

Grand Chambéry travaille actuellement sur un nouveau site internet pour suivre les évolutions du numérique : meilleure adaptation au format smartphone, simplification de la navigation, sobriété numérique, respect de la vie privée, sécurisation des informations ...Vous avez des idées, des suggestions ou des remarques ?

Vous pouvez être associés aux évolutions à venir et suivre le projet jusqu’à sa mise en ligne :

<https://www.grandchambery.fr/actualite/5097/20-sobriete-accessibilite-respect-de-la-vie-privee-logiciel-libre-grand-chambery-vous-donne-la-parole-pour-son-futur-site-internet.htm>

Bibliothèque



La bibliothèque est ouverte **les mercredis de 16h à 18h, les samedis de 10h à 12h et le dernier mercredi du mois de 16h à 19h.**

Pour faciliter les emprunts de livre, la bibliothèque utilisera très prochainement un nouveau logiciel. Cela permettra entre autre de réserver et d’emprunter des livres des autres bibliothèques des Bauges utilisant le même logiciel. Une carte à code barre sera mise à la disposition des familles, nous vous tiendrons informés dès qu’elle sera prête. L’équipe municipale remercie les bénévoles pour leur temps, investissement et générosité ! Contact : bibli.lescheraines@gmail.com ou 04.79.63.23.36 pendant les permanences.

« Virade de l’espoir Baujus », Edition 2023



Pour sa troisième édition, la virade « Baujus », se déroulera dans une nouvelle commune, La Motte-en-Bauges, le dimanche 24 septembre 2023.

En 30 ans, grâce aux fonds récoltés par les virades de l’espoir, la recherche contre la mucoviscidose a connu une avancée considérable en allongeant l’espérance de vie des personnes malades et en améliorant la qualité de vie des patients de façon conséquente. Les espoirs sont grands de voir des traitements performants se mettre en place à un horizon que l’on espère proche. C’est pourquoi le combat doit continuer pour pouvoir mettre fin à cette maladie.

Mathilde Berger et Basil Rouzeau, organisateurs de la Virade « Baujus », ont le plaisir de vous convier à la première réunion publique pour l’organisation de la journée de la virade, qui aura lieu :

Le mercredi 17 mai à 19h30 A la salle des fêtes de la Motte-en-Bauges.

Cette réunion permettra de se rencontrer et d’échanger sur cette journée conviviale et solidaire au profit de l’association Vaincre la Mucoviscidose au sein du massif des Bauges.

Pour un renouveau du comité des fêtes

Lescheraines n'a plus de comité des fêtes depuis quelques temps. Même si l'Association de parents d'élèves est très dynamique, cette situation est préjudiciable pour l'animation de notre commune et en particulier pour l'organisation de nos foires d'automne : **dimanche 24 septembre et samedi 28 octobre 2023.**

Si vous êtes intéressé(e) pour participer au renouveau du comité, merci de vous faire connaître auprès du secrétariat de mairie TEL 04 79 63 32 64 – mairie.lescheraines@orange.fr

VOS DEMARCHES - INFOS

Cartes Nationales d'Identité / Passeports

Nous vous rappelons que la mairie de Lescheraines n'est plus habilitée à recevoir les demandes de cartes nationales d'identité et passeports.

La mairie du Châtelard sera prochainement en mesure de proposer ce service.

Le recensement militaire ou « recensement citoyen »

RAPPEL : Les jeunes doivent obligatoirement se faire recenser entre le jour de leurs 16 ans et le dernier jour du 3^{ème} mois qui suit celui de l'anniversaire.

LA POSTE – Modification des horaires d'ouverture

A compter du 3 juillet 2023, le bureau de Lescheraines sera ouvert :
du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, et le samedi de 9h à 12h.



AGENDA

- **Vendredi 12 mai** : concert organisé par la chorale AK'PELLA, église de Lescheraines
- **Samedi 13 mai et dimanche 14 mai** : Salon du livre jeunesse et du jeu organisé par l'association Gribouille, salle polyvalente Edmond Darvey
- **Mardi 23 mai (report le 9 juin en cas de mauvais temps)** : animation organisée par les Amis des Bauges, projet « Aller-Vers » favoriser la rencontre et le partage entre parents et enfants, cour de l'école élémentaire de 16h30 à 18h00
- **Samedi 27 mai** : **ODYSSEA 2023**, Parc du Vernay à Chambéry
- **Dimanche 18 juin** : journée de sensibilisation à la réduction des déchets « Dimanche de Récup' » organisée par Grand Chambéry, base de Loisirs
- **Dimanche 25 juin** : vide-grenier organisé par l'APE 1,2,3 Soleil, base de loisirs. Infos et réservations au 06.30.78.14.64
- **Samedi 15 juillet** : feu d'artifice, base de Loisirs
- **Samedi 13 août** : Marché Laine et Soie organisé par l'association La Toison d'Art, Place des Cantalous
- **Samedi 9 septembre** : Déchetterie mobile de 9h à 15h, place des Cantalous
- **Dimanche 24 septembre** : foire annuelle – chef-lieu de Lescheraines
- **Juillet et août** : marché hebdomadaire artisanal le mardi à partir de 16h30, base de loisirs
- **Mardi matin** : marché hebdomadaire, place des Cantalous

RAPPEL : ADRESSEZ VOUS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND CHAMBERY

ANTENNE DU CHATELARD POUR TOUTES VOS DEMANDES CONCERNANT :

LES TRANSPORTS SCOLAIRES, SERVICE DES DECHETS 04 79 54 81 43

LA DECHETERIE : mardi, mercredi, vendredi et samedi 9H30/12H30 14H00/19H00

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) 04 79 54 53 58

LES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 04 79 54 53 56

URGENCE DEPANNAGE 04 79 54 53 59

Mairie de Lescheraines : tel : 04.79.63.32.64 mail : mairie.lescheraines@orange.fr

Horaires d'ouverture : le lundi de 16h à 18h et du mardi au vendredi de 9h à 12h

Les personnes souhaitant avoir des informations complémentaires sur différents sujets concernant la commune peuvent en faire part à la mairie.
Rédaction de la lettre d'information municipale par les membres de la commission communication - Impression réalisée par ALLO COPY Chambéry